

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252808_52/452
	Du 28 AOUT 2025 à 18 heures 00
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 18 De Votants : 25 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 2 <u>Objet :</u> Rénovation énergétique Salle Polyvalente – Demande fonds de concours Nîmes Métropole Annule et remplace la délibération n°DE20252606_49/377 du 26 juin 2025	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Guillaume BARAGNON ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE (pouvoir à Guillaume BARAGNON), Florence DUSSAUT (pouvoir à Sophie ESCUDIER), Marion BERLINE (pouvoir à Isabelle MAZAY), Sophie DENAT (pouvoir à Catherine LAPIERRE), Antoine GIRON (pouvoir à Odile GIOVANNELLI), Alice BROSETTE (pouvoir à Elisabeth CRES), Marcel DESPROGES (pouvoir à Jean-Luc CHAILAN)</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : Sophie GIMENO (retard), Bertrand LEDIEU</p>

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

Les travaux concernant le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation, d'un coût prévisionnel HT de 193 104,00 €, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de Nîmes Métropole suivant délibérations du conseil municipal du 22 octobre 2024, 17 décembre 2024 et 26 juin 2025.

Dans le cadre de la mission DIAGNOSTIC de notre maître d'œuvre, le bureau d'étude technique (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, a effectué une visite du site. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Il est à noter que les éléments chiffrés relatifs à cette mission n'ont pu être connus qu'à l'issue du processus de concertation technique et d'analyse menée avec le cabinet Ecostudio, dans le cadre de la revalorisation du montant des travaux. Il convient par conséquent de modifier le montant prévisionnel des travaux de cette opération et d'annuler la délibération N° DE20252606_49/377 du 26 juin 2025, ayant le même objet.

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet précité d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 1 voix contre de Catherine ROCCO et 6 abstentions de
Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSSETTE, Loïc CODOU, Laurence MARTIN, et Marc AUGIER,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le projet exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération n° DE20252606_49/377 du 26 juin 2025 ayant le même objet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance
Sophie ANGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>